



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-412 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-412 relatif aux animaux domestiques.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2024-412 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE, CE 22^e JOUR D'OCTOBRE 2024.

La greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe,

France Bellefleur